

Concours international  
de **POÉSIE**  
en langue française

ouvert aux jeunes  
de 9 à 25 ans

1 OCTOBRE 2016  
au 31 JANVIER 2017

✓ THÈME 2017  
Infiniment grand,  
infiniment petit :  
la beauté d'un monde

DES MOTS  
POUR NOTRE TERRE

TERRE - SOLEIL - AIR - NUAGES  
PRINTEMPS - ÉTÉ - AUTOMNE - HIVER - NUIT  
MER - EAU - HERBE - ANIMAUX - HUMAIN - OCÉAN - SABLE  
CIEL - FEU - VENT - RIVIÈRE - SAISON - NATURE  
JOUR - FLEUR - INSECTES - NEIGE - GLACE

Organisé par le Centre pour  
l'UNESCO Louis François  
<http://centre-unesco-troyes.com>  
<https://www.facebook.com/centre.unesco.troyes>





# Concours international de poésie en langue française

## « Des mots pour notre terre »

**Art 1.** Le Centre pour l'UNESCO Louis François de Troyes organise, le premier **concours international de poésie en langue française** « Des Mots pour notre Terre » destiné aux enfants et jeunes du monde, de 9 à 25 ans, que leur langue maternelle soit ou non le français.

Le thème général porte l'attention sur le changement climatique et le développement durable, avec l'intitulé poétique pour 2017:

**"Infiniment grand, infiniment petit : la beauté d'un monde".**

À travers leur poème, les participants au concours exprimeront leur sensibilité à la **richesse du monde naturel**, conformément à l'objectif de préservation poursuivi par l'**UNESCO**. Ils démontreront leur amour de la nature et leur attachement à la préservation de la planète.

**Art 2.** Il comprend quatre catégories: 9-12 ans, 13-15 ans, 16-18 ans, 19-25 ans.

**Art 3.** Le poème doit être rédigé en langue française, en vers ou en prose, sur le thème proposé. La forme du poème, le nombre de vers et de strophes, sont libres mais la taille du poème ne devra pas excéder une page de format A4.

Le haïku peut être utilisé à condition de respecter sa composition.  
Les calligrammes sont acceptés s'ils sont accompagnés d'une copie du poème écrit sous forme de texte classique.  
Le poème peut être illustré, si l'illustration n'affecte pas sa lisibilité.

**Art 4.** Le participant veillera à présenter une œuvre inédite dans le respect du droit d'auteur.  
Un seul poème par participant, la création pourra être à titre individuel ou collectif.

**Art 5.** Toute production ne respectant pas les conditions de participation (langue française, thème, format du poème, lisibilité...) sera éliminée d'office.

**Art 6.** Les poèmes seront adressés, avant le 31 janvier 2017 minuit, **par voie électronique en format PDF uniquement**, à :

[cpi@centre-unesco-troyes.org](mailto:cpi@centre-unesco-troyes.org)

ou par voie postale, aux frais du participant, à :

Centre pour l'UNESCO Louis François  
Hôtel du Petit Louvre  
2 rue de la montée Saint Pierre  
B.P. 279 Troyes CEDEX - France

**Art 7.** Il est **impératif** de remplir l'étiquette réponse et de la joindre à l'envoi.  
Dans le cas d'une participation en milieu scolaire, le nom de l'établissement, son adresse, la classe, le nom de l'enseignant responsable et un e-mail devront également être renseignés.

**Art 8.** Le jury, composé de représentants du Centre pour l'UNESCO et de professionnels d'horizons culturels divers, procédera à la sélection de 50 poèmes lauréats selon les critères suivants : respect du thème, structuration, musicalité, maîtrise de la langue française et originalité.

**Art 9.** La liste des 50 lauréats sera publiée le 22 avril 2017, **Journée de la Terre**, sur notre site internet :

<http://centre-unesco-troyes.org>

ainsi que sur notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/centre.unesco.troyes>

Tous les lauréats seront récompensés indépendamment de leur nationalité. S'ils ne peuvent pas se rendre à la remise de prix, leur prix leur sera expédié, sous un délai d'un mois après la remise officielle. Aucune contestation ne sera admise passée une période de 30 jours après la désignation des gagnants.



Aucune récompense ne pourra être échangée contre des marchandises ou des espèces.

**Art 10.** Le premier prix de chaque catégorie recevra une magnifique médaille plaquée or; le second prix de chaque catégorie recevra une médaille plaquée argent.

Tous les autres lauréats seront récompensés par une médaille en bronze massif sous écrin. Un diplôme d'honneur sera remis à chacun des lauréats mentionnant la place remportée dans le concours.

Dans le cas d'une participation collective un seul lot récompensera la création, quelque soit le nombre de participants.

**Art 11.** La cérémonie de remise des prix aura lieu le **samedi 20 mai 2017** lors de la rencontre internationale d'arts pour la jeunesse : **“Graines d'artistes du monde entier®”** du 16 au 20 mai 2017 à Troyes.

**Art 12.** La liste des lauréats sera publiée également dans le journal du Centre pour l'UNESCO « La Plume ».

Les poèmes récompensés pourront faire l'objet d'une publication ultérieure. Ils seront exposés lors la manifestation **“Graines d'artistes du monde entier®”**.

**Art 13.** Les poèmes reçus, primés ou non, demeurent la propriété du Centre pour l'UNESCO Louis François.

Ce dernier se réserve le droit d'exploiter les poèmes à toutes fins utiles dans le cadre de ses activités.

**Le Centre s'engage à conserver toutes les participations du Concours International de Poésie en langue française.**

Tous les participants, lauréats ou non, cèdent au Centre pour l'UNESCO Louis François, la totalité des droits patrimoniaux relatifs à la création, à savoir les droits de reproduction, de représentation, d'édition et d'adaptation de la création.

Le Centre pour l'UNESCO Louis François acquiert le droit d'auteur attaché à la création, pour illustrer ses actions de communication, sur le plan national et international, sous la forme de site web, animation, multimédia, exposition, édition papier, presse ou campagne publicitaire, ou toute autre forme de communication vis-à-vis des tiers.

Le participant permet la divulgation, sous toutes formes et tous supports, de la création et renonce dorénavant et définitivement à s'opposer à l'exploitation des droits cédés sur cette création tels que définis précédemment.

Le Centre pour l'UNESCO Louis François reste libre de diffuser ou non, d'éditer ou non la création pour laquelle les droits ont été cédés dans le présent règlement.

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement.

**ETIQUETTE REPONSE**

A compléter en lettres majuscules et à joindre au poème

NOM .....

Prénom.....

NOM, Prénom du représentant légal.....

Adresse.....

Code postal.....

Ville.....

Pays .....

Date de naissance.....

Age.....

Sexe                      Féminin                      Masculin

Etablissement .....

Adresse.....

e-mail.....

Nom de l'enseignant.....

Classe.....

Envoi collectif

Le participant ou son représentant légal reconnaît avoir pris connaissance du règlement, et s'engage à en respecter toutes les clauses.

Signature

